

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2024.08.12_04**

Le douze août deux mil vingt-quatre, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET- Pascal DUMONT-Rémi FERRONT- Virginie GARDET- Jean- Pierre MARGUERIE-Valérie MATHE-François RIEU -Nicole RECORDON-Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Étaient excusés : Monsieur Bernard FUMEY a donné pouvoir à Monsieur David TORDJMANN- Corinne BUSALB a donné pouvoir à Olivier RUFFIER. André CARRABIN- Stéphanie MARTIN.

Date de convocation : le 05/08/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 12

Excusés : 4

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DEMANDES DE SUBVENTION REFECTION MURETTE ECOLE MATERNELLE/AMENAGEMENT DES LOCAUX SERVICES TECHNIQUES/SECURISATION SALLE POLYVALENTE AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC.

En raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, la Commission permanente du Département de Savoie, n'a pas été en mesure de retenir ces opérations pour la programmation 2024.

C'est pourquoi Monsieur le Maire souhaite maintenir ces demandes pour la prochaine programmation et présente de nouveau au Conseil Municipal le projet de réfection de la murette de la cour de l'école maternelle, l'aménagement des locaux des services techniques et la sécurisation de la salle polyvalente.

Il précise qu'une autorisation d'engager les travaux avant obtention des subventions a déjà été accordée par le Département.

Monsieur le Maire propose donc de valider les plans de financement suivants et de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du département de la Savoie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240812-2024-08-12-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/08/2024
Publication : 19/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



PLAN DE FINANCEMENT REFECTION MURETTE ECOLE MATERNELLE

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Travaux murette école maternelle	54 312,23 €	Subvention Département de la Savoie	38 % sur la base de € HT	20 638,64 €
TOTAL HT	54 312,23 €	TOTAL subventions attendues		20 638,64 €
TVA 20 %	10 862,45 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		44 536,03 €
TOTAL TTC	65 174,67 €	TOTAL TTC		65 174,67€

PLAN DE FINANCEMENT SECURISATION SALLE POLYVALENTE

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Travaux de sécurisation salle polyvalente (portes et trappes de désenfumage)	30 900.00 €	Subvention Département de la Savoie	38 % sur la base de 30 900.00€ HT	11 742.00€
TOTAL HT	30 900.00 €	TOTAL subventions attendues		11 742.00 €
TVA 20 %	6 180.00€	Autofinancement de la Commune dont TVA		25 338.00 €
TOTAL TTC	37 080.00 €	TOTAL TTC		37 080.00€

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Aménagement des locaux des services techniques	35 000.00€	Subvention Département de la Savoie	38% sur la base de 35 000.00 € HT	13 300.00€
		TOTAL subventions attendues		13 300.00 €
TOTAL HT	35 000.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		21 700.00 €
TVA	7000.00 €			
TOTAL TTC	42 000.00 €	TOTAL TTC		42 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Abstentions	0
Contre	0
Pour	14

- **APPROUVE** les projets de réfection de murette de la cour de l'école maternelle, l'aménagement des locaux services techniques et la sécurisation de la salle polyvalente.
- **APPROUVE** le coût des travaux suivants :
- Réfection murette école maternelle pour un montant de 54 312,23 € HT – 65 174,67 € TTC.
 - Sécurisation salle polyvalente pour un montant de 30 900 € HT - 37 080€ TTC.
 - Aménagement des locaux des services techniques : 35 000 € HT – 42 000 € TTC.
- **APPROUVE** les plans de financement faisant apparaître les participations financières du Département de la Savoie.
- **DEMANDE** au Département de la Savoie les subventions les plus élevées possibles ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune ;

A GRIGNON, le 12 août 2024,

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :

